

Intitulé de la formation\* : .....

Date(s) \* : .....

## Participant

Mme - M.\* .....

Fonction actuelle\* : .....

Société\* : .....

Tel. direct\* : ..... Portable: .....

Email\* : .....

## Entreprise

*A compléter lorsque l'entreprise prend en charge le montant de la formation*

Raison sociale : .....

Entreprise représentée par : .....

Siret : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Dossiersuivi par : Mme - M. ....

Fonction : ..... Direction/Département : .....

Tel. direct\* : ..... Portable: .....

Email\* : .....

## Facturation

Financement :  Entreprise  Individuel

Contact\* : ..... Tel direct\* : .....

Adresse : .....

Email\* : .....

## Frais de Participation

Nous vous invitons à sélectionner le tarif correspondant à la durée de la formation et à votre statut (adhérent ou non)

*Les tarifs de formation sont nets de TVA.*

		PUBLIC	ADHÉRENT IFA
Programmes courts	0,5 jour	<input type="checkbox"/> 960 €	<input type="checkbox"/> 750 €
	1 jour	<input type="checkbox"/> 1150 €	<input type="checkbox"/> 900 €
	2 jours	<input type="checkbox"/> 2400 €	<input type="checkbox"/> 1800 €
La pratique de la décision stratégique en conseil	1 jour	<input type="checkbox"/> 3000 €	<input type="checkbox"/> 2500 €
New Governance Challenge for Board in Europe /ecoDa		<input type="checkbox"/> 1500.40 €	

## Conditions générales de vente

L'inscription sera définitive à réception par l'Institut Français des Administrateurs du bulletin d'inscription daté, accompagné des conditions générales de vente signées, et du règlement établi soit par un chèque bancaire à l'ordre de l'IFA, soit par virement bancaire :

Domiciliation : B.N.P. PARIBAS

Centre d'Affaires de Paris Etoile Entreprises

RIB : 30004 00813 00010469705 51

IBAN : FR76 3000 4008 1300 0104 6970 551

Code SWIFT (ex BIC) : BNP AFR PPPGA 16 17

Aucun frais de désistement n'est dû pour les demandes d'annulation confirmées par courrier, fax ou e-mail adressés à l'IFA au moins 20 jours avant la formation.

**Si l'annulation est faite entre le 20ème et le 10ème jour précédent le début de la formation, les frais de désistement s'élèvent à 50% du montant de la formation.**

**A compter du 10ème jour, en cas d'absence, excusée ou non, au démarrage ou d'abandon en cours de la formation, le montant des frais de participation devront être réglés intégralement.**

En cas d'empêchement d'un participant d'assister effectivement à la formation à laquelle il est inscrit, sous réserve de notre accord préalable, il pourra proposer un collaborateur à sa place.

Dans l'hypothèse où son remplacement ne serait pas possible, l'IFA pourra proposer un report sur une autre session, une seule fois dans l'année, et pour une durée similaire. Dans ce cas, si le désistement s'est produit moins de 10 jours avant le début de la formation, le client s'engage à acquitter les frais logistiques inhérents à ce report (160 euros/jour).

Sauf accord préalable et pour des raisons pédagogiques, il est recommandé aux participants de ne pas d'absenter en cours de session. Dans l'hypothèse où un participant n'assisterait pas à l'ensemble du programme, il ne lui sera pas possible de procéder à l'évaluation de cette formation, ni d'émarguer une feuille de présence sur l'ensemble de la formation.

**Dans le cas où le nombre de participants inscrits à une formation serait jugé insuffisant pour assurer un résultat de qualité, au plus tard une semaine avant la date prévue, la décision peut être prise d'annuler ou reporter cette formation. Dans cette hypothèse, le montant des frais de participation est intégralement remboursé.**

Les contestations éventuelles doivent être faites par un courrier avec accusé de réception à l'IFA. Si la contestation ou le différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Conformément à la loi du 06/01/1978 vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant. Les données recueillies sont exclusivement destinées aux services internes de l'IFA et ne seront pas commercialisées.

En qualité d'organisme de formation déclaré sous le n° 11-75-43017-75, l'IFA est exonéré de TVA sur les actions de formation (n° 93-1353 du 30.12.93 article 23-1).

## Contact :

Johanna MENDER

+33(0)1 80 05 62 28

former@ifa-asso.com

IFA - 11 bis rue Portalis 75008 PARIS

N° de déclaration d'activité formation :

11-75-43017-75

Date : .....

Signature et cachet de l'entreprise :

## Programmes courts

### Renseignements et inscriptions

Bulletin d'inscription à envoyer par mail ou courrier :

Mail : former@ifa-asso.com

Adresse : IFA – 11 bis, rue Portalis 75008 Paris

Téléphone : 01 80 05 62 28

### Tarifs

Les tarifs de formation sont nets de TVA.	PUBLIC	ADHÉRENT
<b>Formations courtes</b>		
0,5 jour	960 €	750 €
1 jour	1150 €	900 €
2 jours	2400 €	1800 €
<b>Cycle Pratique de la décision stratégique</b>		
Cycle court (3 sessions de 2 heures)	3000 €	2500 €
<b>New Governance Challenge for Board in Europe /ecoDa</b>		
	1500.40 €	

### Organisation de la formation

Toutes les formations se déroulent à Paris.

Les formations débutent à 9h30 et se terminent à 18h.

Les formations comprennent un petit déjeuner d'accueil, des boissons chaudes et fraîches à discrétion toute la journée et la prise en charge du déjeuner.

### Suivi de la formation

Chaque participant signe une feuille d'émargement. Une attestation de formation est envoyée au participant après la formation.

### Evaluation des formations

A la fin de la formation, une évaluation à chaud à l'oral et à l'écrit est réalisée, afin de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

## Contact

**Johanna Mender**

Chargée de Formation

01 80 05 62 28

former@ifa-asso.com